



Projet d'Accueil des milieux d'accueil extrascolaires communaux

Les milieux d'accueils extrascolaires organisés par la Ville de Waremme dans ses établissements scolaires, s'inscrivent dans le cadre du Décret de la Communauté Française du 3 juillet 2003 et adhèrent au Code de qualité de l'ONE entré en vigueur le 1er janvier 2004.

Ils apportent donc aux parents des garanties quant à la qualité des activités proposées car ils respectent les modalités d'application de ce décret et de ce code, en particulier :

1. les conditions de reconnaissance et de subventionnement,
2. l'élaboration et le respect d'un projet d'accueil,
3. les normes de qualité (formation de base et continuée du personnel, encadrement, ...).

Le type d'accueil organisé

Pour son réseau scolaire, la Ville de Waremme organise un accueil extrascolaire à l'intention des enfants âgés de 2,5 à 12 ans, fréquentant ses écoles pour les périodes couvrant les avant et après temps d'école.

Le Pouvoir Organisateur des écoles communales approuve le projet d'accueil afin qu'ils soient un lieu d'accueil de qualité tenant compte des besoins fondamentaux des enfants ainsi que des demandes des parents.

La Ville de Waremme met à disposition des milieux d'accueils extrascolaires des locaux et espaces extérieurs :

Selon l'implantation, le milieu d'accueil peut disposer

- de réfectoires et des locaux scolaires.
- de locaux dédiés au repos des plus petits
- de espaces verts avoisinants
- de cours de récréation.

L'accueil proprement dit

1. Les horaires

L'accueil extrascolaire se déroule durant les tranches horaires spécifiées dans le règlement d'ordre intérieur des milieux d'accueil extrascolaire. Les parents déposent ou viennent rechercher leur enfant dans le respect de l'horaire établi. Il n'y a pas d'obligation de participer à chaque accueil.

L'accueil extrascolaire est également organisé durant les journées de formation pédagogique.

Pendant les congés scolaires (Congé d'automne, congé de détente, congé de printemps et d'été), un accueil extrascolaire centralisé est organisé sur le site de l'école communale de Longchamps. Celui-ci est accessible **sur inscription** à tous les enfants fréquentant l'enseignement maternel et primaire du réseau communal.

2. Les locaux et le matériel

L'accueil extrascolaire, hors congés scolaires, se déroule toujours au sein de l'établissement scolaire dont il dépend. Il s'effectue soit dans le réfectoire, soit dans les locaux qui lui sont dédiés.

L'accueil en période de vacances se déroule dans le local situé en façade avant sur le site de l'école communale de Longchamps.

Chaque milieu d'accueil possède du matériel spécifique (livres, jeux de société, matériel de bricolage, ...) et/ou dispose d'armoires personnelles pour le rangement.

3. Encadrement

Le taux d'encadrement dans les milieux d'accueil extrascolaire communaux est d'un adulte pour trente enfants au maximum ; toutefois, chaque milieu d'accueil peut éventuellement bénéficier de personnel supplémentaire (sous réserve qu'il soit disponible) en cas de nécessité (journées pédagogiques par ex.). Dans toute la mesure du possible ceux-ci font appel à du personnel qualifié, ayant les compétences nécessaires pour répondre aux besoins des enfants et aux exigences du projet d'accueil dudit milieu.

4. Règlement d'ordre intérieur

Les milieux d'accueil extrascolaire possèdent leur propre règlement d'ordre intérieur. Celui-ci se veut complémentaire à celui de l'école.

Le projet éducatif

Définition des besoins des enfants et des parents

L'objectif du présent projet d'accueil est avant tout de répondre, dans les meilleures conditions possibles, aux besoins spécifiques des enfants et des parents.

1 Les besoins des enfants

- écoute et attention permanente.

- bien-être sur le plan affectif, social et cognitif.
- choix d'activités variées, ludiques et encadrées qui correspondent à leurs envies, à leurs besoins et à leurs compétences mais également aux moments de la journée.
- possibilité de profiter de moments de temps libres, de délasserement avec une occupation libre.

2 Les besoins des parents

- horaires compatibles avec leurs activités professionnelles.
- encadrement des enfants dans des conditions de confort acceptables (chauffage, espace...) et de sécurité.
- bien-être des enfants sur le plan affectif, social, psychomoteur et cognitif.
- apprentissage de valeurs morales, sociales, culturelles.
- dans la mesure du possible, stabilité du personnel afin de préserver l'équilibre des enfants.
- suivi entre la maison et l'école et vice versa.

3. Objectifs et moyens mis en œuvre pour répondre à ces besoins

3.1 Epanouissement global de l'enfant sur le plan affectif, social, psychomoteur, cognitif

L'accueillante veille à :

- accueillir les enfants dans les meilleures conditions matérielles et sécuritaires possibles;
- à garantir des valeurs comme le respect des autres et de soi-même, la tolérance, la justice et l'honnêteté;
- à rester à l'écoute de chacun, tout en faisant respecter les règles de vie nécessaires à la vie de groupe;
- à encourager et développer la sociabilité à travers le dialogue, la coopération et la solidarité.

Des jeux spécifiques à chaque groupe d'âge sont mis à la disposition des enfants. Les jeux proposés veillent également à ne pas sous-estimer les compétences de l'enfant, mais au contraire, comprennent des difficultés pertinentes pour solliciter l'essor de ses compétences. Les possibilités de jeux sont variées : jeux d'intérieur (jeux de table, de cartes, de collaboration, jeux de construction, dessins, ...) et d'extérieur (ballons, modules de psychomotricité,... en

fonction des implantations). Les jeux d'extérieur permettent aux enfants de se défouler et de solliciter leur corps : sport, terrain de jeux, exercices physiques.

Les enfants qui le souhaitent peuvent faire leurs devoirs durant la période prévue lors de l'accueil du soir à l'exception du milieu d'accueil de la Champanette où il existe un partenariat avec l'Ecole de Devoirs.

Dans les autres implantations, une aide aux devoirs est proposée aux enfants par les accueillantes. Cette aide n'a pas pour objectif l'explication des matières et n'est pas non plus un cours particulier.

Elle ne dispense pas les parents de vérifier les devoirs de l'enfant ni qu'il soit à jour dans son travail scolaire (devoirs réalisés, leçons étudiées...).

Des responsabilités sont confiées aux enfants en tenant compte de leur âge et compétences : ranger les tables et chaises, balayer, ranger les jeux, ...

L'accueillante privilégie ainsi une pédagogie participative qui permet aux enfants de développer des capacités d'autonomie et de responsabilité.

3.2 Préserver la notion de « temps libre » dans la conception des activités, surtout lorsqu'elles font suite à des activités pédagogiques.

L'enfant a la possibilité de gérer lui-même une partie de son temps. Il peut, s'il le souhaite, ne pas prendre part à certaines activités. Il peut ne rien faire, se reposer, s'isoler, réaliser une activité seul ... à la seule condition qu'il respecte les activités de ses compagnons.

Enfin, les enfants peuvent se retrouver « entre eux » pour organiser des jeux collectifs.

Ce qui permet de tenir compte des rythmes de l'enfant et de son désir de pouvoir disposer de temps libre.

3.3 Intégration sociale de l'enfant, dans le respect des différences, dans un esprit de coopération et dans une approche multiculturelle.

Les accueillantes veillent à l'égalité des chances pour tous les enfants dans l'accès aux activités proposées.

Elles accueillent tous les enfants avec la même sollicitude, quelle que soit leur origine sociale, culturelle ou leur nationalité.

Durant les activités organisées, l'accueillante a le souci d'instaurer un climat de tolérance et de coopération entre les enfants. De plus, les enfants sont associés à l'élaboration et au respect des règles de vie en groupe (exemple : apprendre à manger en groupe dans un réfectoire, apprentissage du respect de l'environnement par le maintien des infrastructures et du matériel en état, tri de déchets, respect des règles d'utilisation du matériel, ...).

3.4 Ecoute des parents, dialogue, relais entre l'école et les parents

Les accueillantes se montrent disponibles et à l'écoute des parents afin d'instaurer un dialogue, de créer un climat de confiance, de mieux cerner les besoins des parents et tenter d'y répondre de leur mieux. Le milieu d'accueil extrascolaire est bien souvent le seul contact entre certains parents et l'école.

Le pouvoir organisateur veille au maximum à la stabilité du personnel encadrant de manière à ce que les enfants et leurs parents bénéficient d'un repère stable, d'une personne de référence qui sert de relais entre les parents et les enseignants, et peut assurer un suivi entre la maison et l'école et vice-versa.

Les parents disposent toujours d'un numéro de téléphone fixe qui permet un contact direct avec les personnes responsables de l'accueil extrascolaire.

3.5 Etablissement d'une relation constructive avec l'équipe éducative (collègues, enseignants, direction...)

Les accueillantes sont invitées à participer à toutes les réunions importantes visant à l'organisation globale de l'école afin de favoriser la cohésion de l'équipe et une cohérence tant pédagogique que relationnelle. Lorsqu'il s'agit d'autres réunions, auxquelles les accueillantes n'ont pu participer, un compte-rendu leur est proposé. Celui-ci est transmis par mail à l'équipe de Waremme¹.

Parfois, ce personnel participe à des réunions propres à l'accueil extrascolaire.

Les accueillantes disposent d'un carnet ou d'une farde contenant les informations importantes; chacune a le devoir de consulter le carnet ou la farde régulièrement.

Un budget est alloué chaque année pour l'achat de matériel afin de favoriser la création d'ateliers thématiques par les accueillantes.

3.6 Amélioration de la qualité de l'encadrement

Depuis fin 2017, en collaboration avec la coordinatrice l'Accueil Temps Libre, un vaste programme de formations, visant prioritairement la formation initiale des accueillantes des milieux d'accueil qui ne disposent pas d'une formation suffisante, a été mis en place.

De plus, celui-ci est invité à participer aux formations continues destinées aux professionnels(le)s de l'accueil temps libre, le rendant apte, notamment, à pratiquer une pédagogie favorisant le développement cognitif, social, affectif et psychomoteur des enfants.

Ce programme a été proposé dans tous les milieux d'accueil extrascolaire, et chaque direction, consciente de l'importance de ces formations, met tout en œuvre pour assurer une présence régulière de ses accueillantes aux modules de formations.

Projet spécifique pour les 3 ans à venir :

L'Etat des lieux de l'Accueil Temps Libre nous a montré

- Que les enfants souhaitent pouvoir mieux se connaître au sein du milieu d'accueil. Nous proposerons donc en début d'année, des jeux et activités leur permettant de se découvrir les uns les autres. Ce qui nous permettra d'augmenter le bien-être des enfants sur le plan affectif et social.
- Que les enfants avaient le désir de pouvoir plus partager leur avis au niveau des activités vécues dans les milieux d'accueil extrascolaires. C'est pourquoi nous solliciterons les enfants afin qu'ils donnent leur avis sur des idées d'activités à mettre en place pour développer l'offre des animations proposées pour le bien-être et la cohésion de groupe durant l'accueil temps libre. Ce qui nous permettra de répondre à leur besoin d'écoute et d'attention tout en développant leur sens critique, la négociation, le compromis, le partage de la parole, le respect du temps de parole ...

Les milieux d'accueil extrascolaire s'allient aux enseignants et aux directions scolaires pour travailler avec les enfants sur la thématique du harcèlement. Pour cela, les accueillantes ont suivi diverses formations leur permettant de travailler sur les émotions, sur les relations entre enfants et sur la gestion des comportements dits difficiles. L'objectif des milieux d'accueil étant d'être complémentaire dans leur méthodologie par rapport à ce qui est mis en place dans les écoles.

A cet égard, l'implantation de Longchamps a répondu à l'appel à projet de la fédération Wallonie-Bruxelles « Kiva up ». Le personnel enseignant, la direction scolaire et une accueillante extrascolaire ont pu bénéficier de la formation complète dispensée par l'Université de Paix. L'accueillante formée s'engage à partager ses acquis avec ses collègues. De sorte qu'avec le soutien de celles-ci ; elle pourra proposer aux enfants des animations permettant de développer l'empathie, et le respect. Ces activités étant complémentaires à celles proposées par l'école.

L'idée étant à terme de pérenniser ces actions et de les proposer aux autres implantations.

Maintenir voire amplifier les dynamiques de collaboration avec les opérateurs dépendant du PO (bibliothèque, Académie, complexe sportif ...), voire à créer certaines collaborations avec d'autres opérateurs.